

l'importance des relations avec ceux qui diffèrent de la moyenne des Méthodistes unis ne saurait être suffisamment soulignée ; et

CONSIDÉRANT QUE, la mission de l'Église Méthodiste Unie de « [f]aire des disciples de Jésus-Christ pour la transformation du monde » exige que nous ouvrons nos yeux, nos oreilles, nos cœurs et nos mains aux gens autour de nous, surtout lorsque cela nous semble inconfortable et inconnu ; et

CONSIDÉRANT QUE, l'Église Méthodiste Unie a été appelée par Dieu à servir des personnes ayant des histoires, des races et des ethnies, des cultures et des langues différentes ; et

CONSIDÉRANT QUE, le Règlement de l'Église (2016) stipule que les surintendants de district doivent s'efforcer de promouvoir la collaboration et les ministères œcuméniques et multiculturels (§ 419.1), mais nulle part le Règlement de l'Église ne définit ce qu'est le multiculturalisme ; on suppose que la définition est standard dans l'ensemble de la connexion, ou qu'elle est laissée à la libre interprétation de chacun ; et

CONSIDÉRANT QU'il n'existe pas de modèle unique de ministère multiculturel qui soit le meilleur modèle standard, de sorte qu'il est préférable de considérer le multiculturalisme comme une approche du ministère qui cherche et sert l'intégrité de Dieu et cherche à dépasser les limites qu'une seule expérience de Dieu peut fournir ; et

CONSIDÉRANT QUE, le multiculturalisme fait référence à une approche du ministère dans laquelle la diversité est célébrée sans pression d'assimilation et la sagesse de Dieu, telle qu'elle est vécue et exprimée de façon unique par des personnes aux histoires de vie différentes, est écoutée et respectée ; ainsi, chacun devient un enseignant et un apprenant parce que chacun réalise qu'une seule perspective ne peut contenir toute la grâce et la vérité de Dieu ; et

CONSIDÉRANT QUE, le ministère multiculturel est compris comme un ministère intrinsèquement relationnel et exigeant l'humilité d'apprendre des autres, alors les idéaux wesleyens sont certainement pertinents ; et

CONSIDÉRANT QUE, le ministère multiculturel exige que nous sortions de nos silos de certitude et d'homogénéité afin d'expérimenter Dieu à nouveau ; et

CONSIDÉRANT QUE, cette forme de spiritualité est sociale plutôt qu'individualiste ; et

CONSIDÉRANT QUE, le ministère multiculturel est façonné par tout le monde de façon équitable et non par un seul groupe dominant ; est une approche de l'Église et du ministère qui cherche activement à s'engager authentiquement au-delà des similitudes et des différences, dans le but d'apprendre, d'enseigner et de servir ensemble ; et

CONSIDÉRANT QUE, le ministère multiculturel va au-delà du ministère auprès de personnes et de groupes d'expériences vécues différentes, en valorisant toutes les voix, en intégrant toutes les traditions et expériences dans le ministère de l'Église ; et

CONSIDÉRANT QUE, la Commission générale pour la religion et la race est mandatée par l'Église pour assurer la participation équitable de tous les croyants en tant que membres du même corps qui est le corps du Christ ; et

CONSIDÉRANT QUE, la question du ministère multiculturel n'est pas une proposition de choix, mais plutôt une voie distincte pour atteindre l'esprit d'inclusion qui nous a été révélé à la Pentecôte, lorsque les gens se comprenaient, non pas par un langage commun, mais par la puissance de l'Esprit qui affirmait, embrassait et habilitait tous ;

Par conséquent, qu'il soit résolu, que l'engagement de l'Église Méthodiste Unie à l'inclusion affirme le développement et le renforcement continus des approches de ministère multiculturel telles que définies ci-dessus ; et que le Conseil des évêques dirige des conférences annuelles sur les questions de ministère afin que les Églises et ministères locaux reçoivent des ressources et des conseils dans leurs efforts visant à répondre aux diverses communautés.

Qu'il soit en outre résolu, que les séminaires méthodistes unis et les écoles de théologie intégreront dans leurs programmes d'études les compétences interraciales et interculturelles nécessaires pour préparer les étudiants qui exerceront le ministère dans divers contextes.

Qu'il soit en outre résolu, que la Commission générale pour la religion et la race s'associe à d'autres agences générales appropriées, telles que l'Agence générale pour la mission mondiale, l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère, l'Agence générale Église et société et l'Agence générale pour la formation des laïcs pour développer les ressources, dans le cadre du budget actuel, qui soutiennent la création et le renforcement des ministères multiculturels.

R9999.

Numéro de la pétition : 20582-IC-R9999 ; Hawkins, Erin - Washington, DC, États-Unis, adressée à la Commission générale pour la religion et la race. Rhodes, Bob - San Diego, CA, États-Unis pour la conférence annuelle de Californie Pacifique.

Excuses pour le renversement illégal du royaume hawaïen

Action souhaitée : Créer une nouvelle résolution
CONSIDÉRANT QUE, dans la résolution 3324 de la Conférence générale de 2012, l'Église Méthodiste Unie a reconnu que la propagation du christianisme dans le monde a souvent « endommagé la culture, les modes de vie et la spiritualité des peuples autochtones » et a demandé à chaque conférence et congrégation locale de « développer et d'entretenir des relations avec les peuples autochtones » ; et

CONSIDÉRANT QUE, la Conférence annuelle de Californie Pacifique de l'Église Méthodiste Unie de 1992 a adopté la résolution n° 16, dans laquelle il est décidé que la

conférence « reconnaît le droit inhérent des peuples autochtones hawaïens à une gouvernance autodéterminée et s'engage à appuyer, défendre et soutenir l'autonomie de gestion d'Hawaï » ; et

CONSIDÉRANT QUE, le président Bill Clinton s'est officiellement excusé en 1993 de la participation des États-Unis au renversement illégal du Royaume hawaïen et de la reine Lili'uokalani le 17 janvier 1893 ; et

CONSIDÉRANT QUE, le Conseil national des Églises du Christ en son Assemblée générale des États-Unis a adopté en 1994 la résolution intitulée « Nation volée », qui reconnaissait que le renversement d'Hawaï était illégal et exhortait ses soixante-quatre confessions membres à œuvrer pour la justice et la réconciliation ; et

CONSIDÉRANT QUE, le Synode général des Églises unies du Christ s'est officiellement excusé en 1993 de la participation de l'Église au renversement illégal du Royaume hawaïen et de la reine Lili'uokalani et a affirmé le droit inhérent des Hawaïens autochtones à l'autonomie de gouvernance, et a promis son soutien et sa solidarité au nom du Christ ; et

CONSIDÉRANT QUE, le 17 janvier 1893, des hommes d'affaires et des dirigeants américains ont orchestré le renversement illégal du royaume hawaïen et de la reine Lili'uokalani ; et

CONSIDÉRANT QUE, malgré les cinq traités signés par le gouvernement des États-Unis avec le Royaume d'Hawaï et le fait que seize autres nations entretenaient des relations diplomatiques officielles avec Honolulu, des hommes d'affaires résidents – dont certains descendaient des missionnaires d'origine – s'appelant « Comité de sécurité » en occupant illégalement le bâtiment gouvernemental avec l'aide de 162 marines et marins des États-Unis ; et

CONSIDÉRANT QUE, selon les articles de journaux et les documents d'archives de l'église, le révérend Harcourt W. Peck a appuyé le renversement illégal et a servi de tireur d'élite et d'adjutant intérimaire au colonel J. H. Fisher, commandant des forces qui a détrôné la reine Lili'uokalani ; et

CONSIDÉRANT QUE, lorsque le Révérend Dr Peck est retourné à Hawaï un an plus tard pour servir comme pasteur de la première église épiscopale méthodiste, il a rejoint la compagnie de tireurs d'élite et a servi comme aumônier de la nouvelle République d'Hawaï établie de force ; et

CONSIDÉRANT QUE, la participation armée du Révérend Peck contre le gouvernement autochtone légal et internationalement reconnu d'Hawaï, ainsi que sa solidarité continue avec ceux qui ont orchestré le renversement et la solidification de l'établissement de la première Église épiscopale méthodiste à Honolulu ; et

CONSIDÉRANT QUE, l'Église Méthodiste Unie n'a pas reconnu sa participation historique et ses complicités avec les injustices liées au peuple hawaïen ; et

CONSIDÉRANT QUE, les infractions ont été commises contre l'ensemble du Royaume hawaïen, ses sujets et les

autres résidents, et pas seulement contre les autochtones hawaïens ; et

CONSIDÉRANT QUE, le renversement illégal et l'oppression systématique des autochtones hawaïens en 1893 ont continué de les affecter jusqu'à ce jour, en tant qu'autochtones hawaïens :

- « Ont un niveau d'éducation moyen inférieur, un taux de chômage plus élevé et des revenus inférieurs à ceux de la population non hawaïenne (Maris Mikelsons, The Urban Institute et Karl Eschbach, University of Houston[1993], « Housing Problems and Needs of Native Hawaiians ») ;

- Constituent 35 pour cent des sans-abri à Hawaï (Yamane, D. P., Oeser, S. G., & Omori, J.[2010]. Disparités sur le plan de la santé chez les Autochtones sans-abri hawaïens. *Hawaii Medical Journal*, 69[6 Suppl 3], 35-41. Pacific Alliance to Stop Slavery[2015], «Improving Media Representation of Hawaii's Houseless ») ;

- Sont moins susceptibles d'être inscrits à l'université que les autres grands groupes ethniques d'Hawaï (Kamehameha Schools[2014], « Ka Huaka`I : Native Hawaiian Educational Assessment ») ;

- Ont des taux plus élevés de crise cardiaque, d'hypertension artérielle, d'obésité, de diabète et d'asthme que la moyenne de l'État (Office of Hawaiian Affairs[2011] « Native Hawaiian Health Fact Sheet. ») ;

- Ont deux fois plus d'adolescentes mères, le taux le plus bas de soins prénatals et le taux le plus élevé de mortalité infantile parmi les principaux groupes ethniques à Hawaï (Kamehameha Schools[2014], « Ka Huaka`I : Native Hawaiian Educational Assessment ») ;

- Constituent 24 % de la population générale d'Hawaï, mais 27 % de toutes les arrestations, 39 % de la population carcérale et 41 % des révocations de libération conditionnelle (Office of Hawaiian Affairs [2010], « The Disparate Treatment of Native Hawaiians in the Criminal Justice System ») ;

- Sont plus susceptibles d'être condamnés à une peine d'emprisonnement, de recevoir des peines d'emprisonnement plus longues, de constituer le pourcentage le plus élevé de personnes incarcérées dans des établissements non étatiques et d'avoir la plus grande proportion de femmes en prison par rapport aux autres groupes ethniques (Office of Hawaiian Affairs [2010], « The Disparate Treatment of Native Hawaiians in the Criminal Justice System ») ;

- Ont un taux plus élevé d'insatisfaction à l'égard de la vie, sont plus susceptibles d'être déprimés et de se suicider que les non-Hawaïens (Kamehameha Schools [2014], « Ka Huaka`I : Native Hawaiian Educational Assessment ») ;

Par conséquent, qu'il soit résolu, que l'Église Méthodiste Unie reconnaisse l'histoire du racisme et de la domination coloniale qui a affecté les indigènes d'Hawaï depuis le renversement jusqu'à nos jours, et

Qu'il soit en outre résolu, que la Conférence générale méthodiste unie de 2020 présente des excuses publiques